



GROUPAMA

Groupama s'engage pour l'installation et soutient de manière professionnelle les jeunes agriculteurs, en leur donnant les armes pour maintenir et développer leur activité. C'est pourquoi Groupama a conçu la Charte Terre Entreprise après consultation des JA et de nombreux jeunes installés, afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Qui est concerné ?

Les jeunes exploitants, paysagistes... relevant de la MSA ou du GAMEX et les conchyliculteurs :

- en 1^{ère} année d'installation ou installés depuis moins de 5 ans
- Agés de moins de 40 ans
- Bénéficiaires ou non de la DJA
- Assurés pour leurs risques Assurances de Personnes, Biens, Responsabilité Civile et Auto

Les 8 engagements de la Charte :

- Des réductions tarifaires sur vos risques privés et professionnels :
 - o 50 % la première année,
 - o 30 % la deuxième et troisième année
 - o 20 % la quatrième et cinquième année.
- Un coup de pouce à l'installation des jeunes fermiers avec la garantie des fermages impayés.
 - o Souscription par le fermier
 - o Règlement des fermages si procédure amiable ou procédure de redressement ou de liquidation
 - o Indemnisation jusqu'à 3 ans de fermages
- Une aide concrète pour maintenir l'activité de votre exploitation en cas de coup dur :
 - o vos indemnités journalières doublées pendant 60 jours par évènement, pendant les 2 premières années
 - o un abondement de 18 000 € pendant les 3 premières années sur vos garanties en cas de décès.
- Une incitation à optimiser votre retraite en commençant tôt :
 - o un abondement de 5 % sur vos cotisations Agri-retraite pendant les 3 premières années

- Une attention particulière lors de la naissance ou d'une adoption
 - o Doublement du forfait naissance pour les exploitantes ou conjointes collaboratrices assurées en Complémentaire Frais de soins
- Des conseils en prévention et un bon d'achat de 150 € sur le catalogue Sécurama (matériel de sécurité)
- Des avantages «temps libres» avec la carte Privilèges,
 - o Réductions sur de nombreux services liés aux loisirs (cinéma, spectacle, voyage...).
- Des informations sur l'innovation et l'actualité de votre métier sur le site www.groupama.fr

Fait en 2 exemplaires à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

Le dimanche 29 juillet 2012

Le Président de GROUPAMA

Jean BOUCARD

Le Président des Jeunes Agriculteurs
de la Dordogne

Damien MARTY